



Conseil économique et social

Distr. générale
28 juin 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Lettre datée du 6 juin 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de demander que le rapport ci-joint de la réunion préparatoire régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes sur le thème « Principaux défis en matière d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes : enseignants, qualité et équité » soit distribué en tant que document du Conseil économique et social pour examen à sa session de fond de 2011 au titre du point 2 b) de l'ordre du jour provisoire (voir annexe).

La réunion préparatoire régionale s'est tenue les 12 et 13 mai 2011 à Buenos Aires, en vue de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social qui sera axé sur l'éducation. Elle représente un effort important et l'Argentine estime que le rapport qui en découlera contribuera utilement aux débats du prochain examen ministériel annuel qui se tiendra à Genève.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(Signé) Jorge Argüello

* E/2011/100 et Corr.1.



**Annexe à la lettre datée du 6 juin 2011 adressée au Président
du Conseil économique et social par le Représentant permanent
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

**Rapport de la réunion préparatoire régionale de l'Amérique
latine et des Caraïbes sur le thème « Principaux défis
en matière d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes :
enseignants, qualité et équité » présenté aux fins de l'examen
ministériel annuel du Conseil économique et social de 2011**

Résumé

Dans le cadre de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, une réunion régionale préparatoire sur le thème « Principaux défis en matière d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes : enseignants, qualité et équité » s'est tenue les 12 et 13 mai 2011 à Buenos Aires. La réunion a été accueillie par le Gouvernement argentin, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL).

Le débat de haut niveau a réuni des ministres de la région, des professionnels de l'éducation, des partenaires de développement, des représentants de la société civile et des experts qui ont cherché à identifier des approches intégrées et des politiques concrètes que le Conseil économique et social puisse promouvoir dans le cadre de l'examen ministériel annuel, en mettant l'accent sur la contribution possible du secteur de l'éducation à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les messages clefs du débat peuvent se résumer comme suit :

L'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes

- Des progrès ont été enregistrés dans les domaines suivants : prise en charge de la petite enfance; accès à l'éducation; enseignement primaire universel; accès à l'enseignement secondaire; réduction des différences entre les sexes; réduction du taux d'analphabétisme de la population la plus jeune; augmentation des dépenses en matière d'éducation;
- Toutefois : les résultats de l'apprentissage restent problématiques; de graves inégalités demeurent;

**Nouveaux défis en matière d'équité : achèvement du cycle primaire
pour tous, universalisation de l'enseignement secondaire et renforcement
de l'éducation pour tous tout au long de la vie**

- Les énormes différences en matière d'accès, de résultats et d'apprentissage, selon le niveau socioéconomique, l'origine rurale ou urbaine et l'appartenance ethnique des familles demeurent;
- Dans ces conditions, les inégalités se reproduisent d'une génération à l'autre;

Qualité de l'enseignement, évaluation des résultats et amélioration des conditions et des pratiques d'enseignement

- La région enregistre des progrès en matière d'accès à l'éducation, ainsi qu'en ce qui concerne les moyens dont disposent les systèmes éducatifs et leurs institutions, mais il n'y a pas eu de progrès similaires en ce qui concerne la qualité des apprentissages;
- Les évaluations internationales des résultats des apprentissages montrent qu'un fort pourcentage d'enfants n'acquièrent qu'une partie des connaissances et des aptitudes correspondant à leur niveau supposé;
- Il convient donc de continuer à mettre l'accent sur la qualité de l'enseignement, à la lumière des nouveaux défis et tendances de la région;

Renforcer la carrière des enseignants et encourager l'amélioration de l'enseignement

- Pour être efficaces, les politiques concernant les enseignants doivent reposer sur le dialogue et sur des accords qui les concrétisent;
- Il convient de revoir les mécanismes de recrutement et de sélection des instituts de formation à la carrière d'enseignant, d'assurer la qualité de la formation initiale, d'établir des mécanismes d'accréditation des instituts et programmes de formation et de développement professionnels, afin de garantir la qualité de l'offre, et de mettre en place des systèmes d'évaluation des enseignants convenus avec les organisations représentatives de leur profession;

Le rôle des technologies de l'information et des communications en matière d'éducation

- Il convient de faire des efforts sérieux, systématiques et rigoureux pour suivre et évaluer l'utilisation qui est faite de ces technologies;
- L'accès aux technologies ne garantit aucunement leur bonne utilisation; il ne s'agit que d'un premier pas, une formation solide et intense étant déterminante pour que les étudiants en tirent le meilleur parti;

La convergence des programmes des organisations internationales et des gouvernements comme condition préalable

Les organismes de coopération doivent s'entendre sur des thèmes et programmes stratégiques propres à accélérer la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixés pour 2015 et qui génèrent des conditions propices à la conclusion d'accords entre eux et avec les pays de la région sur les tâches à entreprendre après 2015.

I. Introduction

1. La réunion pour l'Amérique latine et les Caraïbes, préalable à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, avait pour objectif principal d'examiner les progrès accomplis dans la région en matière d'éducation et les défis y relatifs, notamment ceux susceptibles d'être relevés grâce à la coopération régionale.
2. La réunion a centré son attention sur le réexamen de quelques aspects spécifiques de la problématique éducative propres à la région et l'échange de données d'expérience entre pays et organisations participants. Enfin, quelques thèmes jugés utiles pour susciter des consensus autour d'un nouveau programme éducatif après 2015 ont été proposés.
3. La participation des parties intéressées – gouvernements, société civile, institutions du système des Nations Unies et secteur privé – a permis d'évoquer les enjeux pour chacun des pays de la région, grâce à des échanges de données d'expérience et à l'ouverture à de nouveaux acteurs et à de nouvelles associations.

Vers une éducation de qualité pour tous : la situation en Amérique latine et dans les Caraïbes

4. Pendant la première décennie du XXI^e siècle, l'Amérique latine et les Caraïbes ont traversé une période de croissance économique soutenue. Les conditions de vie de la population se sont nettement améliorées et des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne le contenu de l'enseignement et l'accès au système éducatif. Toutefois, les inégalités sociales perdurent du fait de problèmes structurels complexes qui tiennent à la géographie et à l'histoire de la région. Cet héritage fait que les taux d'achèvement des cycles primaire et secondaire continuent à varier sensiblement. Les statistiques montrent que les écarts en matière d'accès à l'éducation qui prévalent actuellement et qui caractérisent depuis toujours la région peuvent s'expliquer, dans une plus ou moins grande mesure, par des facteurs économiques, démographiques, sociaux, ethniques et culturels.
5. Dans ce contexte, la région a fait des progrès significatifs en ce qui concerne la protection et l'éducation de la petite enfance et, notamment, des enfants les plus vulnérables et défavorisés, comme le propose l'objectif 1 de l'EPT.
6. En ce qui concerne le deuxième objectif du Millénaire pour le développement et l'objectif 2 de l'EPT, qui propose de faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les enfants en difficulté, aient accès à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme, la région, dès les années 90, avait déjà pratiquement atteint cet objectif. Malgré ces résultats, à l'issue de l'enseignement primaire, les résultats étaient loin d'être optimaux. Deux décennies plus tard, l'accès à l'enseignement primaire est acquis et un groupe important de pays assurent le suivi jusqu'à son terme de l'enseignement primaire pour la tranche d'âge des 15-19 ans, ou est sur le point d'y parvenir. Toutefois, dans certains pays, l'objectif de l'enseignement primaire pour tous est loin d'être atteint.
7. Au niveau secondaire, pour l'ensemble de la région, 3 jeunes sur 10 en âge d'accéder au lycée sont exclus de l'enseignement secondaire et la moitié de la population sortant du secondaire (20 à 24 ans) n'a pas achevé le cycle secondaire. Bien qu'à ce niveau les progrès soient significatifs, il s'agit d'une première

approximation qui permet d'évaluer les difficultés qui subsistent pour réaliser l'objectif 3 de l'EPT, qui est de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante. Le développement limité de l'enseignement technico-professionnel dans la région fait également partie du panorama.

8. Qui plus est, en Amérique latine et dans les Caraïbes, il n'a pas été possible de transformer le système éducatif en mécanisme d'égalisation des chances. Ceci est dû en partie au fait que le climat et les revenus des foyers d'origine influent considérablement sur les résultats et les avancées en matière d'éducation. Les progrès accomplis ces dernières décennies sur le plan du contenu et de l'accessibilité des différents cycles de formation ont abouti à une stratification des enseignements et des résultats obtenus. Finalement, la plupart du temps, cette inégalité se traduit par une segmentation et une stratification de la qualité et de l'efficacité de l'offre elle-même en matière d'éducation.

9. L'objectif 6 de l'Éducation pour tous propose d'améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante. Les résultats dans ce domaine sont plus inégaux. Les niveaux d'apprentissage atteints par les élèves peuvent constituer une approximation utile du problème que pose la qualité de l'éducation. D'après les résultats de la deuxième étude régionale comparative et explicative, les apprentissages se caractérisent par d'importantes lacunes. En troisième année, sur 100 élèves, 36 et 50 ont un niveau insuffisant en lecture et en mathématiques, respectivement. En sixième année, la situation se redresse, puisqu'ils ne sont plus que 19 et 23 dans ce cas. Le programme pour l'évaluation internationale des élèves révèle des problèmes similaires dans ces domaines et un écart significatif avec les résultats obtenus par les enfants de 15 ans des pays de l'OCDE, même s'il n'est pas possible d'établir des comparaisons hors contexte entre ces deux groupes de pays.

10. En ce qui concerne le troisième des objectifs du Millénaire pour le développement et le cinquième objectif de l'Éducation qui vise à « éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et à instaurer avant l'année 2015 l'égalité dans ce domaine en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite que les garçons », l'information disponible sur les taux d'accès à l'enseignement et d'achèvement du cycle scolaire montrent que la région a réduit l'écart entre les sexes et que l'on commence à constater des progrès encourageants pour la population féminine, notamment au niveau secondaire.

11. La plus grande égalité entre les sexes obtenue en Amérique latine et dans les Caraïbes ne doit pas faire perdre de vue les profondes disparités qui persistent dans d'autres domaines. Les différences enregistrées dans les parcours éducatifs de la population scolaire selon la zone de résidence et encore davantage selon le revenu des ménages mettent en évidence les inégalités prévalant dans la région. Il suffit de mentionner qu'en moyenne quatre jeunes sur cinq âgés de 20 à 24 ans achèvent leur cycle d'enseignement secondaire, s'ils appartiennent aux 20 % des ménages les plus favorisés, alors qu'à l'autre extrémité, un jeune seulement sur cinq de cet âge

parvient à ce niveau d'éducation s'il appartient aux 20 % des foyers les plus défavorisés.

12. L'analphabétisme est une autre preuve des inégalités persistant dans la région et de la dette historique dont la société doit s'acquitter auprès d'un secteur de la population. Si des progrès ont bien été réalisés dans ce domaine pour la population la plus jeune, le problème est loin d'être résolu en ce qui concerne la population adulte. Près de 40 millions de personnes âgées de plus de 15 ans sont encore analphabètes. L'objectif 4 de l'Éducation pour tous, il convient de le rappeler, propose d'augmenter de 50 % d'ici à l'année 2015 le nombre d'adultes alphabétisés, notamment de femmes, et de permettre à tous les adultes un accès équitable à l'enseignement de base et à l'éducation permanente.

13. Faire de l'éducation un droit de l'homme implique de définir l'État comme garant de ce droit et responsable de son financement dans le cadre du renforcement de l'enseignement public gratuit et obligatoire pour garçons et filles. Le financement de l'enseignement public doit garantir tous les aspects du droit : sa disponibilité, son accessibilité, son acceptabilité et son adaptabilité.

14. Les dépenses publiques en matière sociale et éducative, notamment, n'ont cessé de croître au cours de la dernière décennie et représentent actuellement 4,7 % du PIB à l'échelle régionale, tandis que dans plusieurs pays de la région elles atteignent des pourcentages analogues à ceux enregistrés dans les pays de l'OCDE et aux valeurs recommandées par l'UNESCO. Il convient de rappeler que, même pendant la dernière crise internationale de la fin de l'année 2008, les ressources publiques destinées au secteur social n'ont pas été réduites dans la majeure partie des pays de la région, ce qui a permis d'amortir l'impact de la récession et d'éviter que la pauvreté n'augmente et que les progrès obtenus au cours de la dernière décennie ne partent en fumée.

15. Le caractère progressif des dépenses publiques en matière d'éducation est un autre aspect important à souligner. Le quart de ces dépenses est destiné au quintile de la population la plus pauvre, tandis que le quintile le plus riche ne dispose que de 16 % de ces ressources. La progressivité des dépenses éducatives est plus forte dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire.

16. De toute évidence, le programme de développement souffrira de l'impact de la décélération économique mondiale. Ses effets potentiels seront importants. Ainsi, les donateurs verront leurs fonds diminuer, certains gouvernements pourront devoir transférer des fonds destinés à l'éducation à d'autres domaines et le secteur privé disposera vraisemblablement de moins de capitaux et d'autres ressources pour le programme de développement.

17. Les enseignants sont les acteurs stratégiques de l'éducation puisqu'ils contribuent directement au processus d'apprentissage des enfants, des adolescents et des jeunes, dans un cadre institutionnel et scolaire de qualité et, corrélativement, à l'amélioration globale de la qualité de l'éducation. Sur le plan régional, la proportion élèves/enseignants présente des disparités selon les pays, même si elle est inférieure à la moyenne mondiale. Il convient, toutefois, de tenir compte du fait que dans de nombreux pays de la région, la population est essentiellement rurale. D'autre part, 80 % des enseignants du primaire et 73 % de ceux du secondaire possèdent un diplôme les autorisant à exercer le métier d'enseignant. On constate toutefois des écarts importants entre les pays.

18. Enfin, les mesures prises en matière d'éducation mettent l'accent sur la conception de stratégies et la mise en œuvre d'actions visant à intégrer les nouvelles technologies de l'information et des communications dans le secteur éducatif. Les efforts faits pour équiper les écoles de la région en moyens informatiques se sont concentrés sur l'enseignement secondaire et c'est à ce niveau que les progrès sont les plus visibles. Cela étant, les écarts avec les pays les plus avancés demeurent importants.

19. L'intégration des technologies de l'information et des communications dans les systèmes éducatifs est particulièrement pertinente dans la mesure où une grande partie de la population scolaire défavorisée sur les plans économique et social ne peut accéder à ces technologies que grâce aux établissements d'enseignement.

II. Rapport de la réunion préparatoire régionale

A. Séance d'ouverture et allocution

20. Ont participé à la séance d'ouverture, M. Alberto E. Sileoni, Ministre argentin de l'éducation, l'Ambassadeur Gonzalo Gutiérrez Reinol, Vice-Président du Conseil économique et social, M. Thomas Stelzer, Sous-Secrétaire général chargé de la coordination des politiques et des affaires interinstitutionnelles du Département des affaires économiques et sociales, M. Pascual Gerstenfeld, Directeur, Bureau de Buenos Aires et Montevideo, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Sir Jorge Sequeira, Directeur du Bureau régional pour l'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et M. Andres Franco, Représentant pour l'Argentine du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

21. Tous sans exception ont relevé l'importance des questions figurant à l'ordre du jour dans le contexte du droit à l'éducation en Amérique latine et aux Caraïbes. Le Gouvernement argentin a été félicité et remercié pour son engagement en faveur d'une éducation de qualité pour tous et de l'élaboration d'un programme régional visant à garantir le droit à l'éducation dans l'optique d'un développement humain, social et durable sans exclusion.

B. Première séance : examen du programme de la région Amérique latine et Caraïbes en matière d'éducation

22. Durant cette session de travail, le Ministre argentin de l'éducation, M. Alberto Sileoni, a évoqué le rôle capital de l'État dans tout ce qui a trait au développement des pays et au progrès des sociétés. Il a fait allusion à la nécessité d'unir nos forces à l'échelle de la région puisque, partageant des valeurs communes, nous savons combien il est important d'assurer le développement social de tous. Il a affirmé que si la pauvreté est un obstacle, elle n'empêche nullement de faire valoir les droits des populations. Il a signalé que là où les conditions matérielles sont insuffisantes, les conditions pédagogiques doivent permettre à chacun de développer son potentiel. L'investissement public est donc nécessaire pour assurer une éducation de qualité.

23. La Conseillère régionale pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes de l'UNICEF, M^{me} Anna Lucia D'Emilio, a souligné que les politiques

publiques devaient chercher à toucher ceux qui étaient sortis du système éducatif ou risquaient d'en sortir. Les premiers, selon elle, étaient les « exclus » et les seconds les « insuffisamment inclus », affirmant que les flux de l'exclusion allaient de pair avec la pauvreté.

24. Le Directeur du Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, M. Jorge Sequeira, a évoqué la nécessité de faire converger les programmes et les efforts des divers organismes avec les pays s'employant à favoriser l'éducation dans la région. Les efforts menés en ce sens devraient aboutir à des systèmes et mécanismes de soutien aux systèmes éducatifs des États Membres, qui, partant d'une prise de conscience régionale, se traduisent en mesures concrètes au niveau national. Une assistance technique à ces systèmes d'appui concrétiserait sans aucun doute la mission d'assistance à la prise de décisions que les divers organismes se sont donnés pour objectif dans la région.

25. Les participants se sont déclarés convaincus que la révision des engagements pris au niveau international dans le domaine de l'éducation doivent prendre en compte, outre les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs de l'Éducation pour tous, les engagements et objectifs en vigueur dans la région et les différents pactes et protocoles du système des Nations Unies et du système interaméricain ratifiés par les États d'Amérique latine et des Caraïbes qui soutiennent l'éducation en tant que droit humain fondamental, dont il convient donc d'assurer l'universalité et la gratuité¹ sans discrimination.

C. Deuxième séance : aspects clefs du progrès du système éducatif en Amérique latine et dans les Caraïbes : rôle des enseignants et des technologies de l'information et des communications dans l'éducation

26. La 2^e séance de travail intitulée « aspects clefs du progrès du système éducatif en Amérique latine et dans les Caraïbes » a examiné deux aspects fondamentaux, traités par deux groupes distincts : a) les enseignants et divers aspects de leur mission (formation initiale et en cours d'emploi, accréditation, certification, normes minimales, évaluation, etc.); et b) les technologies de l'information et des communications comme outil au service de l'apprentissage.

Enseignants

27. Le premier groupe a centré son débat sur l'amélioration des enseignants et de l'enseignement en Amérique latine et dans les Caraïbes, examinant son rôle et son apport face aux objectifs de l'Éducation pour tous d'ici à 2015, ainsi que les

¹ On se souviendra que le Projet régional pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes (PRELAC) soutient que « la gratuité totale de l'éducation est l'une des obligations non acquittées de la région, les parents devant prendre la relève pour ce qui est des dépenses directes, comme l'inscription, ou indirectes, comme les repas ou le transport et assumer le "coût d'opportunité" lorsque l'enfant fréquente l'école au lieu de travailler et de contribuer à l'économie familiale. Les familles indigentes consacrent une proportion plus importante de leur budget à l'éducation que les familles plus favorisées » (Bureau régional pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, UNESCO, *Une éducation de qualité pour tous : une affaire de droits de l'homme*, document de travail pour la deuxième Réunion intergouvernementale du PRELAC, 2007 : 8).

éléments à conserver dans le programme qui suivra. Ont participé au groupe M. Dennis Alonzo Mazariego, Ministre guatémaltèque de l'éducation, qui a parlé des « politiques pour les enseignants au niveau national, clefs et défis »; M. Tim Gopeesingh, Ministre de l'éducation de Trinité-et-Tobago, qui a évoqué les aspects clefs des « politiques concernant les enseignants au niveau national »; et M. Cristián Cox, Directeur du Centre des politiques et pratiques en matière d'éducation et Directeur du Programme d'études de troisième cycle du Département de l'éducation de l'Université catholique du Chili, qui a présenté « une stratégie régionale pour les enseignants : quel est le profil de l'enseignant en Amérique latine et dans les Caraïbes au XXI^e siècle »; et enfin M. Jeffrey Puryear, Vice-Président pour la Politique sociale du dialogue interaméricain et Codirecteur du programme de promotion de la réforme éducative en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a fait un exposé sur « l'enseignement, défi pour l'Amérique latine et les Caraïbes ». Le débat a été animé par M. Tom Miller, Chef de la section des enseignants et des thèmes transversaux de l'UNESCO à Santiago.

Les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation

28. Le Groupe de travail sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation a examiné la contribution des TIC au développement de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, y compris à la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous, ainsi que les pratiques, politiques et investissements les plus appropriés pour les pays dans ce domaine. Les participants à la table ronde étaient Luis Garibaldi, Directeur national de l'éducation (Uruguay), qui est intervenu sur la question de « l'utilisation des TIC dans l'enseignement, le plan CEIBAL et d'autres politiques publiques et leur évaluation »; Eugenio Severín, spécialiste hors classe de la Division de l'éducation de la Banque interaméricaine de développement, qui a traité de « l'enseignement et de l'apprentissage au moyen des TIC »; Didier de Saint Pierre, ingénieur informaticien à l'Université du Chili et ancien Directeur du programme de relations extérieures du Centre pour l'éducation et la technologie du Ministère chilien de l'éducation, qui a fait un exposé consacré à « une évaluation de qualité pour le XXI^e siècle »; et Daniela Trucco, spécialiste des affaires sociales à la Division du développement social de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a traité la question « Les TIC dans l'enseignement en Amérique latine : risques et opportunités ». La table ronde était animée par Barbara Reynolds, spécialiste hors classe de l'éducation à l'UNICEF.

D. Session 3 : qualité et équité de l'éducation

29. Cette session était consacrée à deux aspects essentiels qui ont une profonde influence sur le développement social et le développement de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, à savoir la qualité de l'enseignement et l'équité de l'éducation.

Qualité de l'enseignement

30. La table ronde avait pour objectif d'étudier comment améliorer la qualité de l'enseignement, considérée comme le principal problème de la région, de définir un concept général de qualité et de déterminer si la qualité peut être mesurée à partir du seul acquis des élèves ou s'il faut tenir compte d'autres éléments.

31. Des exposés ont été faits par Atilio Pizarro, Chef de la Section de la planification, de la gestion, du suivi et de l'évaluation et Coordonnateur du Système régional d'information, qui a décrit « un cadre de référence général pour déterminer la qualité de l'enseignement »; Leonardo Garnier, Ministre de l'enseignement du Costa Rica, qui a traité de la question de « l'utilité des évaluations internationales et de leur application à l'élaboration de politiques nationales d'éducation »; Eduardo Aragundi, Sous-Secrétaire chargé de la planification au Ministère argentin de l'éducation, qui a fait un exposé sur la question de savoir « pourquoi évaluer la qualité de l'enseignement »; et Jorge Manzi, Directeur du Centre de mesure de l'Université catholique du Chili, qui a fait un exposé sur le thème « À quoi servent les évaluations internationales de la qualité de l'enseignement en Amérique latine et dans les Caraïbes? ». La table ronde était animée par Elena Duro, Directrice de l'éducation du bureau de l'UNICEF en Argentine.

Équité de l'éducation

32. La table ronde était consacrée aux principales questions à traiter pour assurer l'équité en matière d'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, à la contribution de l'éducation à la lutte contre les inégalités ainsi qu'aux politiques novatrices et aux engagements qu'il est indispensable de prendre au niveau national pour éliminer les inégalités face à l'éducation dans la région.

33. La table ronde a rassemblé Rosa Hurtado, Directrice nationale des programmes au Ministère équatorien de l'éducation, qui a fait un exposé sur « la création de consensus, préalable indispensable pour réduire les inégalités et contribuer à la réalisation de l'éducation pour tous »; Anna Lucia D'Emilio, Conseillère régionale d'éducation de l'UNICEF, qui a fait un exposé sur « la discrimination et l'exclusion dans les systèmes éducatifs en Amérique latine et dans les Caraïbes »; Martín Hoppenhayn, Directeur de la Division du développement social de la CEPALC, qui a fait un exposé sur « les résultats scolaires et la reproduction intergénérationnelle des inégalités en Amérique latine et dans les Caraïbes »; et Jaime Vallaura, Sous-Directeur régional du Programme alimentaire mondial pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a fait un exposé sur des aspects essentiels de « la norme de qualité des programmes d'alimentation scolaire ». La table ronde était animée par Nikhil Seth, Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

III. Conclusions et recommandations

A. L'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes : considérations générales

34. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont sensiblement progressé, bien que de façon inégale, en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire et de l'éducation pour tous.

35. Des progrès ont été réalisés dans les domaines suivants :

- Le développement et l'amélioration sous tous leurs aspects de la protection et de l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus

vulnérables et défavorisés, conformément à l'objectif 1 de l'éducation pour tous;

- L'accès à l'éducation pour tous, dont le processus a commencé au cours des années 90;
- L'enseignement primaire, désormais universel ou presque, dans un grand nombre de pays;
- L'augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire, même si 3 jeunes sur 10 de la région en sont encore exclus;
- La réduction des disparités entre garçons et filles : les taux de scolarisation des filles commencent à se rapprocher de ceux des garçons, notamment dans l'enseignement secondaire;
- La réduction du taux d'analphabétisme chez les plus jeunes;
- L'augmentation des dépenses publiques dans le domaine social, et en particulier en faveur de l'éducation, où elles représentent 4,7 % du PIB de la région.

36. Il reste cependant des problèmes :

- Les progrès réalisés en matière d'acquis sont limités. Les évaluations régionales et internationales révèlent les mêmes insuffisances en matière de lecture, de mathématiques et de science ainsi que des différences sensibles de niveau;
- L'inégalité n'a pas disparu et reste le principal problème de la région. Au-delà de sa mesure traditionnelle en termes de revenu, l'inégalité doit être comprise comme le non-respect d'un droit en raison d'un accès limité à des services sociaux de qualité, notamment de santé et d'éducation;
- La qualité de l'éducation à tous les niveaux, qui joue un rôle essentiel dans la réduction des inégalités, reste insuffisante et sera un thème prioritaire d'action après 2015;
- Il importe de maintenir et de développer les investissements publics dans l'éducation au cours des prochaines années, de façon à garantir le droit à l'éducation, en particulier pour les plus vulnérables;
- Il faut mener une action volontaire durable pour relever les défis qui se posent à la région en matière d'équité de l'éducation et de qualité.

B. Les nouveaux défis en matière d'équité : achèvement du cycle d'enseignement primaire, accès universel à l'enseignement secondaire et renforcement de l'éducation tout au long de la vie pour tous

37. L'équité est une caractéristique essentielle de la qualité de l'enseignement. En dépit des progrès réalisés de manière générale dans la région, les différences considérables qui existent en matière d'accès, de niveaux d'études et d'apprentissage selon le niveau socioéconomique des familles, l'origine rurale ou urbaine et l'appartenance à un groupe ethnique sont toujours aussi importantes.

38. Cette situation est un facteur déterminant de la reproduction intergénérationnelle des inégalités, étant donné que l'éducation conditionne l'emploi tout au long de la vie, l'accès à la protection sociale et aux réseaux d'entraide sociale, la participation à la vie politique et l'intégration à la société de l'information. Un faible niveau d'éducation et une éducation inadaptée et inefficace limiteront par la suite la participation à la vie sociale et l'accès à d'autres droits.

39. Le droit à l'éducation nécessite une action plus énergique sur les plans social et politique et l'élaboration de mécanismes qui contribuent à permettre à la population d'en exiger le respect. Une fois que la population aura pris conscience du fait que l'éducation est un droit fondamental, il sera possible d'engager les réformes nécessaires en faveur de l'équité.

40. Recommandations :

- Renforcer, à tous les niveaux du système éducatif, le soutien aux populations les plus vulnérables sur le plan social au moyen de politiques sociales actives et globales;
- Accorder une attention plus grande aux premières années de la vie (jusqu'à l'âge de 3 ans), pendant lesquelles l'éducation a un rôle essentiel à jouer, et généraliser l'accès à l'éducation préscolaire, car l'expérience montre qu'une scolarisation précoce est essentielle pour éliminer les différences de parcours, à tous les niveaux de l'enseignement, entre les différents groupes de population;
- Renforcer l'éducation pour tous et les politiques d'intégration scolaire en faveur des populations ayant des besoins éducatifs particuliers;
- Élaborer, en faveur des peuples autochtones, des politiques spécifiques qui prévoient l'adaptation des programmes et des méthodes pédagogiques au contexte culturel et des politiques de soutien, conjointement avec les communautés concernées;
- Mettre en place des filières de formation et d'éducation souples et dynamiques pour jeunes et adultes qui envisagent de reprendre leurs études afin de terminer les cycles d'enseignement primaire et secondaire et d'entrer dans le monde du travail;
- Promouvoir et/ou renforcer les mesures en faveur de la scolarisation, comme le versement d'allocations liées à la poursuite des études ou les programmes d'alimentation scolaire et de médecine scolaire, qui favorisent l'entrée précoce des enfants dans le système éducatif et contribuent à prévenir diverses déficiences;
- Encourager la cohérence entre politique éducative et politique sociale au moyen de mécanismes de coordination interinstitutionnelle, entre organismes gouvernementaux comme avec les divers acteurs de la société civile;
- Élaborer, pour une grande équité, des politiques éducatives qui permettent d'allonger la journée scolaire dans les écoles où étudient des élèves qui n'ont que peu de ressources et renforcer les moyens – y compris en matériel informatique – de ces écoles, notamment des écoles publiques.

C. Qualité de l'éducation, évaluation des résultats et amélioration des conditions et des méthodes d'enseignement

41. Des progrès ont été accomplis dans la région en matière d'accès à l'éducation ainsi que de qualité des systèmes éducatifs et des établissements d'enseignement, mais la qualité de l'enseignement n'a pas progressé au même rythme. Il s'agit là d'un problème crucial pour la région, qui persistera au-delà de 2015 étant donné que sa solution suppose une action à long terme et que l'on peut toujours se fixer de nouveaux objectifs, plus ambitieux.

42. Les évaluations internationales ont montré qu'un pourcentage élevé de garçons et de filles n'acquièrent qu'une partie des connaissances et savoir-faire qu'ils sont supposés acquérir. Ces faibles résultats sont dus aussi bien à des facteurs sociodémographiques et socioéconomiques que l'école n'arrive pas à éliminer qu'au fonctionnement même du système scolaire.

43. Même si les évaluations des acquis ne rendent pas compte de tous les aspects qualitatifs des systèmes scolaires et des établissements d'enseignement, elles sont un bon indicateur qu'il faut replacer dans son contexte et qui permet de juger d'un œil critique ce qui a été réalisé et ce qu'il reste encore à faire.

44. Il faut insister sur l'importance de cette question et élaborer une conception de la qualité qui, tout en tenant compte de la réalité régionale, permette d'identifier, afin de les améliorer, les éléments qui généralement échappent à toutes mesures, d'autant plus que dans de nombreux cas, ils ne peuvent être mesurés. Cela suppose d'améliorer les instruments existants et de créer de nouveaux mécanismes pour dresser un tableau plus précis, intégrant ces divers aspects, du système éducatif.

45. Dans ce contexte, il convient de continuer à élaborer un concept de qualité de l'éducation qui tienne compte des nouveaux défis et des nouvelles tendances dans la région, en s'appuyant sur la Déclaration de Buenos Aires de 2007, dans laquelle les ministres ont reconnu que l'éducation était un bien public et un droit fondamental et ont défini la qualité comme l'équité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience.

46. Recommandations :

- Poursuivre l'élaboration d'un concept de qualité de l'éducation plus général, qui tienne compte des réalités régionales et locales et permette de mieux comprendre les contextes sociaux et culturels dans lesquels s'inscrivent les systèmes éducatifs;
- Progresser en vue d'une culture de l'évaluation axée sur le changement et l'amélioration de l'éducation. Cela suppose d'utiliser et d'améliorer les mécanismes d'évaluation existants aux niveaux international et régional, d'encourager les évaluations nationales et d'élaborer de nouveaux instruments qui tiennent davantage compte de la diversité dans chaque région et dans chaque pays, et de les compléter par des politiques actives qui améliorent les conditions d'enseignement et d'apprentissage;
- Encourager l'évaluation d'autres apprentissages qui contribuent à une éducation de qualité, comme l'éducation pour la paix, pour la citoyenneté, pour la démocratie et pour la diversité culturelle. Cela suppose de mettre au

point de nouveaux indicateurs de qualité compatibles avec une conception globale de la situation de l'éducation dans la région;

- Mettre en place un système régional d'échanges d'informations et d'études sur la qualité de l'éducation, et encourager la réalisation d'études ainsi que la diffusion de leurs résultats auprès des services publics concernés, des enseignants et des communautés.

D. Amélioration du déroulement de la carrière d'enseignant et incitations en faveur de l'amélioration de l'enseignement

47. La qualité de l'enseignement dispensé quotidiennement dans les écoles dépend, entre autres, de la formation des enseignants, de leurs conditions de travail et de leur dévouement.

48. Pour atteindre leurs objectifs, les politiques concernant les enseignants doivent être le résultat d'un dialogue et d'accords qui les rendent viables. Il faut par ailleurs étudier de manière approfondie les expériences les plus prometteuses, et que les autorités s'engagent sur le long terme afin que la succession de réformes ne conduise pas à modifier en permanence les règles du jeu.

49. L'UNESCO comme d'autres organismes internationaux de coopération ont encouragé récemment l'adoption de cadres conceptuels et d'initiatives destinés à renforcer les capacités des enseignants qui mettent l'accent sur l'examen des mécanismes de recrutement et de formation, l'amélioration de la qualité de la formation initiale, la mise en place de mécanismes d'accréditation des institutions d'enseignement et des programmes de formation professionnelle afin de garantir un niveau minimum de qualité, ainsi que la mise en place de systèmes d'évaluation des enseignants, convenus avec leurs organisations représentatives.

50. Recommandations :

a) Les politiques d'amélioration de la formation des enseignants doivent porter sur :

- La formation pédagogique comme la formation à la matière enseignée;
- La possibilité d'exercer rapidement;
- La formation à l'auto-évaluation du comportement en salle de cours et à la réflexion sur la façon d'enseigner;
- L'acquisition d'une éthique professionnelle qui privilégie le travail en commun, l'engagement personnel et le dialogue avec la communauté;
- Une solide formation à l'enseignement dans divers contextes sociaux et/ou culturels, qui permette d'enseigner le programme défini au niveau national tout en respectant les caractéristiques propres des différentes communautés;
- L'élaboration de mécanismes d'accréditation des institutions pédagogiques et des programmes;

b) Les politiques destinées à améliorer la formation permanente des enseignants et des méthodes d'enseignement doivent :

- Offrir des possibilités de carrière centrées sur l'apprentissage entre pairs;
- Offrir des conditions de travail qui garantissent une juste rémunération, encouragent les enseignants à s'améliorer et leur laissent suffisamment de temps pour le travail en commun;
- Assortir les mécanismes de formation de règles claires et strictes d'évaluation de la capacité et à appliquer concrètement les connaissances acquises pour améliorer l'enseignement dispensé et encourager l'engagement professionnel;
- Permettre un déroulement de carrière qui offre la possibilité de progresser sur le plan hiérarchique, et donc de gagner plus, tout en continuant à enseigner en classe;
- Définir, en commun avec les enseignants, des critères et des normes d'évaluation – objectifs ou niveau minimum à atteindre dans la pratique qui contribuent à mettre en place des mécanismes de responsabilisation plus justes et qui tiennent compte du contexte.

E. Les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation : des politiques d'équipement à l'utilisation au quotidien

51. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation doit contribuer à améliorer les conditions d'enseignement et donc à obtenir de meilleurs résultats en ce qui concerne l'acquisition aussi bien de connaissances scolaires que des aptitudes indispensables pour pouvoir fonctionner dans la société du savoir et des compétences nécessaires en ce XXI^e siècle.

52. Compte tenu de l'évolution permanente des TIC, il est indispensable d'en suivre et d'en évaluer de manière approfondie, systématique et rigoureuse l'utilisation de façon à ne pas être dépassé. Cela suppose de consacrer du temps et des moyens à comprendre pourquoi certaines mesures ont donné satisfaction, quels étaient les stratégies mises en œuvre, les moyens utilisés et les résultats obtenus.

53. Pour comprendre dans toute sa complexité la fracture numérique et la réduire, il faut avant tout prendre conscience des très fortes disparités structurelles de la région. Sans interventions de l'État, c'est-à-dire si le marché jouait librement, ces différences seraient encore plus marquées et le développement des capacités ne se ferait pas partout au même rythme.

54. Avoir accès aux technologies représente un premier pas nécessaire, mais on sait que ce sont la fréquence d'utilisation et le mode d'exposition qui déterminent l'utilisation qu'en feront les étudiants.

55. Si les politiques mises en œuvre doivent avoir principalement pour objectif d'améliorer l'acquisition des connaissances, elles doivent également contribuer à combler le fossé numérique, à motiver et à faire participer davantage les étudiants, à faciliter la prise de décisions, à alléger les tâches administratives des enseignants, à développer des compétences qui contribuent à accroître la productivité du travail et

à offrir davantage de possibilités d'éducation en s'affranchissant des barrières géographiques.

56. Recommandations :

- Faire en sorte que les programmes et les politiques concernant les TIC et l'éducation portent sur tous les aspects de la question et ne se limitent pas à la distribution de matériel et à la mise en place de réseaux.
- Encourager la constitution d'alliances entre secteur public et secteur privé pour garantir la mise en œuvre de politiques dynamiques en matière de fourniture, entretien et modernisation des infrastructures et des équipements (matériels, logiciels génériques, connectivité).
- Former les enseignants à l'utilisation des TIC, aussi bien lors de la formation initiale que de la formation permanente.
- Créer des espaces en milieu scolaire où les élèves et leurs parents puissent se connecter et tirer parti des TIC.
- Offrir des ressources pédagogiques numériques et non numériques correspondant aux programmes scolaires.
- Développer les utilisations des TIC pour la gestion du système et des écoles : plates-formes et systèmes de gestion pédagogique, systèmes d'inscription, suivi et évaluation des acquis.
- Assurer une coopération entre pays, organismes régionaux et organismes internationaux pour engager des initiatives et étudier les innovations pédagogiques dans ce domaine et en tirer les enseignements.

F. La convergence des objectifs des organismes internationaux et des gouvernements, condition indispensable du succès

57. Il existe dans la région de nombreux objectifs, projets et programmes, nationaux, sous-régionaux et régionaux, dans le domaine de l'éducation. Les organismes de coopération doivent convenir de thèmes d'action et d'orientations stratégiques qui permettent d'accélérer la réalisation d'ici à 2015 des objectifs de l'éducation pour tous et des objectifs du Millénaire pour le développement et qui créent des conditions qui leur permettent de conclure des accords entre eux comme avec les pays de la région au sujet des mesures à mettre en œuvre après 2015.

58. Pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'éducation pour tous d'ici à 2015 et au-delà, les organismes concernés devraient réaliser un travail de fond destiné à renforcer les divers éléments des systèmes éducatifs de la région tels que les écoles, les programmes, la formation des enseignants, la diffusion de l'information et la mise au point d'indicateurs; l'évaluation et le suivi; les programmes et les politiques; les alliances et les partenariats et la législation. Cela contribuera à la réalisation de leurs programmes et objectifs et, surtout, au développement de l'éducation dans tous les pays, en fonction de leurs besoins.

59. Recommandations :

a) Les différents organismes doivent assurer la convergence de leurs actions en faveur du renforcement des divers éléments du système éducatif et, à cette fin, réaliser des analyses contextuelles, procéder à des diagnostics, élaborer et mettre en œuvre des programmes et des politiques, valider les processus, offrir des incitations et des subventions ciblées et assurer le suivi et l'évaluation du système éducatif.

b) L'assistance technique doit porter sur :

- Les contenus et les méthodes, afin que les programmes et les méthodes d'enseignement soient étroitement adaptés aux étudiants, à leurs parents et aux communautés, au niveau national comme au niveau sous-national, tout en assurant la transmission des connaissances indispensables au XXI^e siècle;
 - Les enseignants et leurs interlocuteurs, afin qu'ils transmettent aux élèves, au moyen de formations et d'activités pertinentes et continues, les connaissances dont ceux-ci ont besoin, notamment en utilisant les TIC considérées comme un outil novateur;
 - Les écoles et leur environnement, afin qu'ils deviennent des communautés participatives qui répondent véritablement aux besoins en matière éducative et soient également capables, en plus de participer à la prévention des catastrophes et aux mesures de redressement après une catastrophe, de faire face à des phénomènes nouveaux comme la violence à l'école et de contribuer à la résolution des conflits;
 - L'administration et la planification des systèmes éducatifs, afin d'utiliser au mieux les ressources et d'investir efficacement, tout en assurant que chacun soit responsable de ses actes, à tous les niveaux;
 - La responsabilisation sociale, afin d'encourager la participation active de la société et des nouveaux acteurs qui s'intéressent véritablement au développement de l'éducation, comme les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les fondations et les collectivités, les associations professionnelles et les individus, et de leur permettre aussi de contribuer de façon concertée à l'amélioration de l'éducation.
-